

## **Trajectoire de développement des compétences**

**Programme de compétences avancées en médecine  
de famille – médecine d'urgence  
Université de Montréal**

---

### **Compétence : Promotion de la santé**

**Document adapté des travaux du Conseil de la compétence «Promotion de la santé», du Conseil Central des Compétences et du groupe CAIAC du programme de médecine familiale pour le Programme de compétences avancées en médecine de famille – médecine d'urgence**

---

## Préambule

Le programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence de l'Université de Montréal préconise un apprentissage par compétences et s'inscrit dans la philosophie des quatre principes de la médecine familiale.

- Le médecin de famille est un clinicien compétent et efficace
- La relation médecin-patient est l'essence de la médecine familiale
- La médecine familiale est communautaire
- Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients

Le programme vise le perfectionnement des compétences acquises par le médecin de famille lors de sa formation ou de sa pratique antérieure afin que celles-ci soient optimales dans le contexte d'une salle d'urgence.

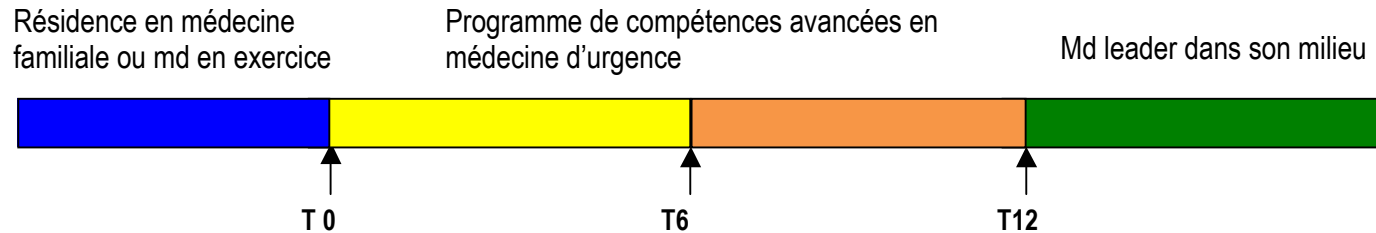
Il est convenu que l'apprenant débutant le programme de compétences avancées possède déjà les compétences requises à l'obtention de sa certification de médecin de famille. L'acquisition de compétences étant toujours relative au milieu où celles-ci sont utilisées, il est sous-entendu dans le présent document que celles-ci le sont par un médecin de famille œuvrant à la salle d'urgence.

Le médecin de famille ayant complété le programme de médecine de famille / médecine d'urgence sera appelé à jouer un rôle de médecin de famille leader en médecine d'urgence dans son milieu. Pour ce faire, il utilisera, dans ses enseignements et dans les soins qu'il prodiguera aux patients de sa communauté, les compétences avancées en médecine d'urgence qu'il aura acquises tout en gardant son identité de médecin de famille.

## DÉFINITIONS :

### Étapes de la formation dans le programme de compétences avancées en médecine familiale – médecine d'urgence:

- T0** Début de l'année supplémentaire ou première évaluation sommative  
**T6** Après 6 mois de formation (pratique autonome possible)  
**T12** Après 12 mois de formation (compétent pour agir à titre de leader dans son milieu)



#### Exemples de cas simples :

Patient se présentant avec une pathologie aiguë touchant un seul système, patients avec condition médicale déjà diagnostiquée se présentant pour une exacerbation aiguë de leur pathologie, plaie simple, monotrauma....

#### Exemples de cas complexes :

Patients se présentant à l'urgence avec condition médicale instable exigeant une action immédiate, multipathologies, problèmes indifférenciés, présentations atypiques, trouble de personnalité, barrières de communication, annonce de mauvaise nouvelle...

#### Gestion adéquate des épisodes de soins :

Gestion globale qui fait appel tant à la compétence spécifique, l'expertise médicale (comprenant le diagnostic, l'investigation, le traitement, la référence au besoin et l'organisation du suivi), qu'aux compétences transversales appropriées.

#### Situations prototypes sur lesquelles baser son appréciation des compétences :

Présentations cliniques ou problèmes de santé qui sont caractéristiques, par leur variété, leur complexité et leur nature, de la pratique d'un médecin de famille travaillant en salle d'urgence et qui requièrent la réalisation de tâches représentatives du travail des médecins de famille qui possèdent des compétences avancées en médecine d'urgence.

## **Trajectoire de développement de la compétence Promotion de la santé**

**Définition :** En tant que promoteur de la santé, le médecin favorise la santé, l'intégration sociale et le mieux-être des individus, des communautés et des populations

### **Description du rôle :**

Dans son rôle de promoteur de la santé, le médecin encourage ses patients à prendre en main leur santé et leur bien-être et à utiliser les moyens à leur disposition pour y parvenir. Il tient compte de l'ensemble des facteurs influençant la santé : les comportements et les habitudes de vie, les conditions sociales et économiques, les services sociaux et médicaux, les conditions environnementales et les politiques publiques. Il inscrit sa pensée et ses actions dans une perspective locale autant que globale. Le médecin s'intéresse à la communauté dans laquelle il œuvre en intervenant afin d'accroître la capacité de cette dernière à influencer positivement la santé et ses déterminants. Pour exercer son rôle, il fait appel à l'information, à l'éducation et à l'habilitation « empowerment » et il plaide en faveur de la santé et du bien-être des individus et de la collectivité.

### **Capacité 1 Effectuer auprès de patients individuels des interventions de promotion de la santé et de prévention**

#### **Manifestations :**

1. Évalue avec le patient ses habitudes et contextes de vie et de travail et les facteurs pouvant influencer sa santé.
2. En partenariat avec le patient, applique les recommandations de dépistage et les mesures préventives reconnues en tenant compte des habitudes, contextes de vie et maladies.
3. Soutient le patient dans la prise de conscience des déterminants de sa santé et, le cas échéant, dans sa démarche pour la modification des facteurs de risque, le maintien des facteurs de protection et l'observance au traitement.
4. Accompagne le patient dans la défense de ses intérêts légitimes, l'oriente vers les ressources et services appropriés et, le cas échéant, intervient auprès de tiers.

**Capacité 2 Effectuer auprès des collectivités (incluant son milieu de travail) des interventions de promotion, de prévention et de protection de la santé pour répondre aux besoins populationnels prioritaires et, le cas échéant, intervenir en faveur des communautés auprès des instances concernées, assumant ainsi sa responsabilité sociale**

**Manifestations :**

1. Fait preuve de vigilance face à l'état de santé des collectivités et applique les mesures de contrôle appropriées à la protection de la santé de celles-ci.
2. Contribue à la santé des groupes vulnérables.
3. S'implique dans au moins une problématique de santé locale ou internationale et prend la défense des droits de la population.

## Trajectoire de développement de la compétence Promotion de la santé

### Capacité 1 Effectuer auprès de patients individuels des interventions de promotion de la santé et de prévention

#### Manifestations :

#### 1- Évalue avec le patient ses habitudes et contextes de vie et de travail et les facteurs pouvant influencer sa santé

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oriente son questionnaire de façon adaptée et ciblée.</li> <li>• Conduit l'entrevue sans porter de jugement.</li> <li>• Tient compte des caractéristiques socioculturelles du patient dans l'interprétation de ses réponses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évalue chez son patient, les habitudes et les comportements qui peuvent avoir une influence sur l'évolution de sa maladie, de son observance au traitement ou de la qualité du suivi.</li> <li>• Identifie les comportements et les expositions qui augmentent les risques de maladies ou de traumatismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oriente efficacement son questionnaire de façon adaptée et ciblée dans un contexte de soins urgents.</li> </ul>

#### 2- En partenariat avec le patient, applique les recommandations de dépistage et les mesures préventives reconnues en tenant compte des habitudes, contextes de vie et maladies

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifie et met à jour l'immunisation de ses patients en tenant compte de leurs facteurs de risque lorsque cela s'avère pertinent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible les interventions susceptibles d'avoir un impact favorable sur la qualité de vie et/ou sur l'espérance de vie tout en respectant les valeurs du patient.</li> <li>• Conseille le patient dans un but de prévention des traumatismes et maladies futures.</li> </ul>	

<b>Capacité 1 Effectuer auprès de patients individuels des interventions de promotion de la santé et de prévention</b>
--

**Manifestations :**

- 3- Soutient le patient dans la prise de conscience des déterminants de sa santé et, le cas échéant, dans sa démarche pour la modification des facteurs de risque, le maintien des facteurs de protection et l'observance au traitement.**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aborde les mesures de prévention pour le maintien de la santé pour le patient et sa famille.</li> <li>• Informe le patient de la présence de facteurs de risque dans ses habitudes de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie les barrières et les éléments facilitateurs au changement de comportement.</li> <li>• Utilise les principes d'autonomie en questionnant le patient et en l'aidant à formuler ses propres objectifs.</li> <li>• Guide le patient sans porter de jugement en tenant compte de son autonomie et de ses préférences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapte son intervention et l'intègre au contexte de la salle d'urgence.</li> </ul>

- 4- Accompagne le patient dans la défense de ses intérêts légitimes, l'oriente vers les ressources et services appropriés et, le cas échéant, intervient auprès de tiers.**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détecte les situations où l'intérêt ou l'intégrité du patient sont menacés.</li> <li>• Suggère des moyens d'intervention.</li> <li>• Réfère aux intervenants, institutions ou organismes appropriés.</li> <li>• Utilise les formulaires appropriés pour donner l'accès à des traitements ou services particuliers.</li> <li>• Identifie les indices d'abus et de violence et applique les interventions appropriées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait des démarches auprès de certaines instances à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau pour faciliter l'accès aux services requis en temps opportuns.</li> <li>• Intervient dans l'intérêt du patient en conciliant les besoins individuels et collectifs.</li> <li>• Identifie les signes d'épuisement des aidants naturels et propose des solutions de support.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure d'une continuité dans la prise en charge des aspects sociaux et de promotion de la santé lors du transfert de responsabilités à un autre professionnel et lors du congé de l'urgence.</li> </ul>

**Capacité 2 Effectuer auprès des collectivités (incluant son milieu de travail) des interventions de promotion, de prévention et de protection de la santé pour répondre aux besoins populationnels prioritaires et, le cas échéant, intervenir en faveur des communautés auprès des instances concernées, assumant ainsi sa responsabilité sociale.**

**Manifestations :**

**1- Fait preuve de vigilance face à l'état de santé et applique les mesures de contrôle appropriées à la protection de la santé:**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclare les MADO aux autorités de santé publique.</li> <li>• Identifie les patients ayant une maladie potentiellement contagieuse et prescrit les mesures d'isolement appropriées.</li> <li>• Applique les mesures de protection universelle.</li> <li>• Diffuse et enseigne l'importance de disposer adéquatement des instruments dangereux (aiguilles, lames de bistouri) pour la protection des collègues de travail.</li> <li>• Tient compte des contextes épidémiologiques saisonniers ou extraordinaires dans sa prise en charge des patients.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrit les caractéristiques de la population desservie dans son milieu de pratique.</li> <li>• Gère les contacts de cas-index infectieux pour les cas simples.</li> <li>• Identifie les déterminants de la santé de son milieu de pratique, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacte les autorités compétentes (santé publique) en cas d'événement portant atteinte à la santé de la collectivité.</li> <li>• Est à l'affut de l'apparition de nouveaux contextes épidémiques dans la population et de son rôle primordial de détection comme médecin de première ligne.</li> </ul>



**Capacité 2 Effectuer auprès des collectivités (incluant son milieu de travail) des interventions de promotion, de prévention et de protection de la santé pour répondre aux besoins populationnels prioritaires et, le cas échéant, intervenir en faveur des communautés auprès des instances concernées, assumant ainsi sa responsabilité sociale.**

**Manifestations :**

**2- Contribue à la santé des groupes vulnérables.**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie les facteurs de risque de vulnérabilité présents dans sa population.</li> <li>• Réfère aux ressources appropriées dans les divers contextes de soins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie les limites de l'organisation de son milieu en regard de l'évaluation et de la prise en charge de ces clientèles.</li> <li>• Détecte les situations où la sécurité ou l'intégrité d'une tierce personne sont menacées et intervient en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propose des pistes de solutions pour adapter l'organisation des services aux besoins des clientèles vulnérables.</li> </ul>

**3- S'implique dans au moins une problématique de santé locale ou internationale et prend la défense des droits de la population.**

T0	T6	T12
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaît l'implication que les médecins de famille pratiquant à l'urgence peuvent avoir dans la communauté locale et au niveau de l'aide humanitaire internationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque les opportunités le permettent, peut s'impliquer dans une problématique de santé locale ou internationale et peut prendre la défense des droits de la population.</li> </ul>

## **SOURCES :**

### **Définition de la compétence, capacités et manifestations :**

- Conseil de la compétence Promotion de la santé (CPASS)

### **Comportements attendus aux diverses étapes de la formation :**

- Conseil de la compétence Promotion de la santé (CPASS)
- Travaux de la retraite du programme de médecine familiale. Mars 2009
- Groupe de travail sur la révision du cursus, Rôles CanMEDS – Médecine familiale. Collège des médecins de famille du Canada. Octobre 2009
- The University of British Columbia. Resident Benchmark  
Site Internet : [www.familymed.ubc.ca/residency/facultyresources/Resident\\_benchmark.htm](http://www.familymed.ubc.ca/residency/facultyresources/Resident_benchmark.htm)

### **Membres du groupe de travail CAIAC-Médecine familiale :**

- Marie-Claude Audétat, Louise Authier, Caroline Béïque, Normand Béland, Monique Chaput, Réjean Duplain, Manon Paquette, Gilbert Sanche

### **Membres du groupe de travail du programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence**

- Évelyne Gravel, Isabelle Montplaisir, Martin Vincent